



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20251009-V_DEL_25109_6-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 octobre 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	3	12

Date de convocation le **3 octobre 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_25109_6

Campus des métiers et des qualifications
« Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » : actualisation de la convention de partenariat

Rapporteure : Madame la Maire

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nadia **LAKEHAL** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Frédéric **KIZILDAG**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin a porté la genèse de la création et de l'implantation sur son territoire du dispositif « campus des métiers et des qualifications » urbanisme et construction, vers une ville intelligente ». Ce dispositif permet effectivement d'identifier sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat étroit pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue. Ces formations sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un fort enjeu économique national ou régional.

C'est pleinement le cas du « campus des métiers et des qualifications » vaudais, axé sur les enjeux clefs liés à la Ville de demain. Il fédère à ce titre différents établissements de l'enseignement secondaire, supérieur et de la recherche, des acteurs économiques, des filières professionnelles architecture et urbanisme, bâtiment – génie civil – travaux publics, et des collectivités locales dont la ville de Vaulx en Velin.

Ce dispositif partenarial permet de développer l'ensemble des compétences nécessaires à la ville durable et de créer un pôle d'excellence en offrant des parcours de formations initiales et continues adaptées aux besoins des métiers de l'urbanisme et de la construction durables.

Ainsi, depuis l'obtention de son label en novembre 2018, la ville de Vaulx-en-Velin s'est activement engagée auprès du « campus des métiers et des qualifications » pour développer la promotion de l'excellence, de l'innovation et de l'insertion professionnelle de ces métiers, en particulier pour notre jeunesse.

Parmi les réalisations notables, on peut citer :

- la création du chantier-école FormLab, outil pédagogique mutualisé permettant de décroïsonner les apprentissages entre élèves/étudiants/stagiaires des différents niveaux et établissements de formation, du CAP au bac + 5. Il est piloté par l'école d'ingénieurs BUILDERS. Il a été lancé en avril 2024 par une étude de cas basée sur la rénovation des Grandes Cités Tase situées à Vaulx-en-Velin.
- D'autres projets co-construits avec des entreprises partenaires sont actuellement développés, par exemple, un « parcours ponts » composé d'une balade urbaine autour des ponts de Lyon pour les élèves des voies professionnelles, technologiques et du supérieur ; de visites de chantiers structurants sur la Métropole de Lyon (ex : construction du pont T9 à Croix Luizet); (...) Sont également proposés : un parcours électricité, de découverte de plateaux techniques et de bâtiments innovants; un parcours « féminisation » pour faire découvrir la filière; un escape game autour du projet de nouveau tram T9, pour comprendre les enjeux d'un projet d'aménagement et identifier les métiers impliqués dans la démarche; un parcours bois; un parcours mobilier urbain (...).
- le développement du projet « cordées de la réussite – parcours d'excellence vers les métiers de la ville durable », notamment en lien avec les élèves du lycée Robert Doisneau et des collèges Aimé Césaire et Valdo : tutorat, projets pédagogiques, visites d'éco-quartiers, etc...;
- l'organisation de stages collectifs en entreprises, impliquant par exemple des secondes du lycée Doisneau et des élèves de troisième du collège Aimé Césaire.

Fort de ce bilan, le « campus des métiers et des qualifications » a obtenu, le 4 juin 2024, le renouvellement de son label pour une durée de trois ans (2027) avec la nouvelle mention "excellence" ; une reconnaissance qui vient saluer son implantation croissante au sein du tissu local mais aussi son rayonnement et renforcer son lien avec la recherche et les relations internationales dans le secteur.

De même, nous rappelons que dès la livraison de la « Cité Campus – Assia Djébar », le « campus des métiers et des qualifications excellence » s'installera au sein de cet équipement.

En effet, le « campus des métiers et des qualifications » a toute sa place dans cet équipement au service des jeunes de notre territoire et notamment de leur orientation.

A ce titre, la ville de Vaulx en Velin a signé une convention d'occupation avec le « campus des métiers et des qualifications » permettant cette future implantation. Cette convention d'occupation figure au titre des actes de gestion présentés lors du Conseil municipal du 26 juin dernier.

Le « campus des métiers et des qualifications » constitue donc un levier stratégique pour notre territoire et la réussite de notre jeunesse. Il est essentiel de réaffirmer notre soutien et notre engagement à garantir sa réussite sur le long terme.

Ainsi, dès 2018, une convention avec le lycée La Martinière Monplaisir, établissement support du Campus, et le GIPAL FORMATION, avait déjà permis de formaliser le soutien de la ville de Vaulx-en-Velin au projet et sa participation financière au plan d'actions.

En 2024, le Conseil municipal a rappelé son engagement en votant, lors de la séance du 3 octobre 2024, l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association FormLab, afin de continuer à contribuer au développement des actions en faveur des jeunes vaudaises et vaudais. En effet, afin de faciliter la gestion des actions et des projets portés, le campus s'est organisé sous le statut associatif avec l'association FormLab, format opérationnel plus souple et adapté que l'initial GIPAL FORMATION.

En 2025, la Ville souhaite renouveler son soutien au « campus des métiers et des formations » notamment autour de quatre grands objectifs :

- améliorer l'attractivité des formations et des métiers de l'urbanisme et de la construction ;
- renforcer le niveau de qualification et de compétence pour améliorer l'employabilité et répondre aux défis de la ville intelligente, tout en développant l'articulation entre le secondaire et le supérieur ;
- favoriser l'innovation pédagogique et la mixité des publics ;
- développer les échanges internationaux.

Ces axes de travail étant toujours particulièrement en lien avec ceux développés depuis des années par la Ville et ses partenaires en matière de vie étudiante, il est ainsi proposé d'actualiser la convention de partenariat de 2018 en prenant en compte les points suivants dans une convention de partenariat actualisée :

- l'intégration de l'association FormLab, représentée par son président Georges SIAUX, comme structure financière porteuse du « campus des métiers et des formations » ;
- la possibilité pour le « campus des métiers et des qualifications » de faire une demande de subvention permettant de concourir aux objectifs d'intérêt général poursuivis par celui-ci ;
- l'élargissement de la durée de la convention initiale pour la faire coïncider avec celle du nouveau label c'est-à-dire jusqu'en juin 2027.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat actualisée avec le « campus des métiers et des formations ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat actualisée avec le «campus des métiers et des formations».

Suffrages exprimés	31	
Vote(s) Pour	31	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 octobre 2025.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB

CONTEXTE

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu les articles D335-33 à D335-35 du code de l'éducation portant création du label "campus des métiers et des qualifications" définissant le label et ses modalités de délivrance,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 1^{er} août 2018 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 10 février 2017, signé par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'économie et des finances, le ministre du travail et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 1 - OBJET

1-1 Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Urbanisme et construction vers une ville intelligente », porté par le Lycée La Martinière Monplaisir, a pour exigence de :

- Fédérer, conforter et élargir un réseau de partenaires concernant les métiers du secteur bâtiments et des travaux publics : Lycées du Bâtiment et des Travaux Publics, CFA du Bâtiment et Travaux Publics, CFC TP EGLETONS, ENSAL, BUILDERS, Universités, ENTEP, centres de recherche, plateformes technologiques, pôles de compétitivité, branches professionnelles, OPCO (représentation), GRETA, Cluster Eco-Bâtiment...membres associés
- Impulser et développer une dynamique innovante de la formation tout au long de la vie favorisant l'insertion professionnelle, l'emploi et la sécurisation des parcours,
- Soutenir, par la formation, les enjeux du développement économique, technologique et social des filières du secteur du bâtiment et des travaux publics, de la conception à la réalisation - en passant par l'étude de solutions - liées aux entreprises du bâtiment et des TP (CAPEB, FFB, FBTP).
- Développer les filières d'avenir en référence à la politique de filières stratégiques liées à la transition énergétique et à la transition numérique et l'intégration rapide des innovations technologiques du secteur.
- Élever les niveaux de qualification en renforçant les transitions entre les niveaux de qualification et par la formation professionnelle initiale et continue grâce au réseau d'établissements secondaires et supérieurs du campus et au réseau des Greta formation continue.
- Renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique,
- Développer la mobilité internationale de tous les publics : étudiants, élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, salariés.

1-2 Les objectifs du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction vers une ville intelligente » :

La dynamique du travail en réseau vise à :

- Conforter et faire évoluer la carte des formations, en identifiant les domaines stratégiques et en associant les acteurs dans le développement d'actions ou de formations adaptées,
- Promouvoir les métiers du secteur notamment auprès des jeunes et de leur famille, s'associant pour développer des actions de communication ou d'information

CONVENTION D'ADHÉSION

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

« Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »

Entre les soussignés :

D'une part :

- Le Lycée La Martinière Monplaisir, établissement support du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».

Ci-après désignée par « le Lycée : La Martinière Monplaisir » Dont le siège est

au 41, rue Antoine Lumière - 69008 LYON

Représenté par son proviseur, Christophe CHAPUIS, autorisé à cette fin

- Le GIPAL FORMATION, organisme assurant la gestion financière et comptable du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »

Dont le siège est 50 rue de la République 69100 VILLEURBANNE

Représenté par sa directrice, Sabine GIROUD SUGDEN

- L'association FORMLAB, association assurant le financement de projets pour le compte du campus des métiers et des qualifications d'excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »

Dont le siège est 177 rue de la Varèze 38150 ASSIEU

Représenté par son Président, Georges SIAUX

et d'autre part :

- La Ville de Vaulx-en-Velin

Située Place de la Nation 69120 Vaulx-en-Velin.

Représentée par Mme Hélène GEOFFROY, Maire, autorisé(e) à cette fin

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 069-216902569-20251009-V_DEL_25109_6-DE



- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes à tous les niveaux et améliorer la réponse du système de formation – initiale, apprentissage et continue – pour enrichir les parcours de formation. Cette dynamique passera par l'accueil d'élèves et d'étudiants dans les entreprises de la filière, en stage ou en alternance et par la mixité des publics
- Développer une offre de formation professionnalisantes attractives, valorisantes, inter niveau et inter compétences métiers à destination des publics adultes (FTLV). Cette approche permettra aux adultes stagiaires de diversifier leurs compétences, de sécuriser leur employabilité et leur parcours professionnel.
- Renforcer l'accompagnement à l'insertion professionnelle par la mobilisation des entreprises de chacun des partenaires en particulier accompagner les jeunes et les adultes des Quartiers Politique de la Ville (QPV) vers l'insertion et contribuer à la mixité sociale en direction des publics issus des quartiers « politique de la ville »
- Diffuser la recherche et le développement sur le territoire en mobilisant les professeurs, les élèves et les étudiants, de tous les établissements sur les projets d'innovation et en intégrant les compétences des partenaires (centres de recherche, plateforme de caractérisation et d'études)
- Renforcer un travail collaboratif inter métiers et inter niveaux et proposer des parcours de formations construits en partenariat qui permettent d'élargir les palettes de possibilités entre voie scolaire, apprentissage et formation continue
- Renforcer et développer un axe culture et sportif autour de l'urbanisme, axe facteur de lien social

Article 2 – CONDITIONS DE RÉALISATION, GOUVERNANCE DU CAMPUS

Préambule :

Le Lycée La Martinière Monplaisir est l'établissement d'appui du « Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ». C'est le proviseur de cet établissement qui sera son représentant pour signer les conventions passées en son nom.

Un « Comité de pilotage stratégique » définit la politique à conduire pour le développement et le bon fonctionnement du Campus dans le cadre défini par les tutelles académiques et régionales.

La « gouvernance du campus » définit les actions et les moyens nécessaires pour décliner cette politique. Pour les mettre en œuvre, elle s'appuie sur :

- Un « Comité de pilotage opérationnel »,
- Des « Comités techniques »,
- Un Directeur Opérationnel,

Une assemblée générale des adhérents du Campus validera la mise en œuvre de ces politiques et des actions qui en découlent.

2.1 Gouvernance du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction vers une ville intelligente »

Le Comité de pilotage stratégique et le Comité de pilotage opérationnel, du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » telles que définies ci-après, sont présidées monsieur Georges SIAUX, Président de la commission formation de la fédération BTP Rhône et Métropole, associé à deux vice-présidents, le proviseur du Lycée Tony Garnier (Bron), représentant les établissements du 2nd cycle, et un représentant de l'ENSAL, représentant les établissements de l'enseignement supérieur.

Elle met en œuvre la politique du campus et le représente auprès de ses partenaires. Elle veille à l'équilibre et à l'implication des composantes, second cycle et enseignement supérieur représentant public et privé, entreprises et organisations professionnelles.

2.2 Un Comité de pilotage stratégique

Il est composé

- De la présidence et des vice-présidents du campus,
- D'un représentant du recteur (Drapic)
- D'un représentant du président du Conseil Régional
- Du Directeur Opérationnel

Il se réunit a minima 2 fois par an :

- Il est le garant du bon fonctionnement du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », du respect du cahier des charges défini par les textes réglementaires, ainsi que de celui de la démarche qualité des campus, de sa mise en œuvre et de son évaluation.
- Il définit la politique à conduire pour le développement du Campus.
- Il est le référent du Directeur Opérationnel chargé de mettre en œuvre cette politique.
- Il définit le cadre partenarial présidant aux relations entre les membres du campus et prépare les conventions correspondantes.
- Il prépare l'Assemblée Générale des adhérents du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », notamment en présentant un bilan d'activités et un bilan financier.
- Il propose le budget prévisionnel annuel du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » et recherche les sources de financements, Il valide un compte financier établi annuellement par le GIPAL Formation

2.3 Un comité de pilotage opérationnel

Dirigé par le président et ses vice-présidents, il est composé de membres désignés par l'Assemblée Générale des adhérents :

- Représentants des services du Conseil Régional concernés par les actions conduites par le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »,
- Un représentant de la DREETS
- Un représentant de la DRARL
- Un représentant de la ville de Vaux-en-Velin,
- Un représentant de la Métropole de Lyon,
- Deux représentants des Lycées adhérents au Campus,
- Deux représentants des structures d'enseignement supérieur adhérentes au Campus,
- Deux représentants du CFA partenaires du Campus,
- Un représentant du CFC TP Egletons
- Un inspecteur représentant les Inspecteurs de l'éducation nationale, Inspecteurs d'académie
- Inspecteur pédagogique régional des filières BTP,
- La déléguée régionale du Cluster Eco bâtiment,
- Un représentant d'entreprises,
- Deux représentants de branches,
- La Directrice du GIPAL Formation,
- Le CESUP représentant du Greta Lyon Métropole
- Le directeur opérationnel du Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».

Il se réunit a minima 2 fois par an :

- Il définit les modalités de mise en œuvre des actions du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », et des moyens à mobiliser.
- Il définit la constitution des groupes techniques et les objectifs de chacun avec les indicateurs correspondants.
- Il valide les pilotes des groupes techniques et les objectifs de chacun avec les indicateurs correspondants
- Il évalue les avancées des groupes techniques et établit un bilan annuel.

2.4 Des comités techniques

Les comités techniques sont constitués en fonction des besoins définis par les axes de travail validés par le Comité de Pilotage opérationnel et déclinés en plans d'actions.

Ils sont composés de

- Le pilote du comité technique désigné par le comité de pilotage opérationnel.
- Le Directeur Opérationnel du Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente ».
- Les membres et les experts proposés par le pilote en fonction de la problématique définie.

Ils se réunissent autant de fois que nécessaire :

- Ils coordonnent l'action de chacun des membres et suivent l'avancement des plans d'actions.
- Ils apportent des réponses opérationnelles aux plans d'actions et rendent compte au comité de pilotage opérationnel selon un calendrier défini.
- Ils font remonter tout dysfonctionnement portant atteinte à la bonne conduite de l'action.
- Ils contribuent à l'évaluation nécessaire au renouvellement de la labellisation du campus.

2.5 L'Assemblée générale des adhérents du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Urbanisme et construction vers une ville intelligente »,

Elle est constituée des représentants des structures adhérentes à jour de cotisation.

Elle se réunit au moins 1 fois par an, convoquée par le président du Campus.

- Elle désigne les représentants des services du Conseil régional, du recteur d'académie, de la DREETS et de la DRARI, des lycées, structures d'enseignement supérieur, des CFA, des organismes de formation, des entreprises partenaires du Campus, au comité de pilotage opérationnel
- Elle valide le bilan financier et le budget prévisionnel du Campus
- Elle intervient sur tous les sujets mettant en jeu la cohérence, l'évolution, l'avenir du Campus

Article 3 –ANIMATION DU CAMPUS

Pour assurer un bon fonctionnement matériel du Campus et dynamiser ses activités Le Campus se dote d'un **Directeur Opérationnel** :

- o Il a en charge l'animation du réseau du campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente »
- o Il est rattaché administrativement à sa tutelle
- o Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la Gouvernance du Campus

- o Il rend compte de son activité au Comité de Pilotage Stratégique du Campus
- o Il assure le fonctionnement administratif du Campus, notamment en lien avec le GIPAL Formation

Article 4 – ADHESION AU CAMPUS

L'adhésion au Campus des métiers et des qualifications implique la participation à la promotion de formations visant à développer la performance des entreprises des secteurs concernés.

Les adhérents au Campus s'engagent à coopérer et à respecter des pratiques déontologiques de collaboration, et à utiliser l'image du Campus, son identité visuelle, uniquement pour les actions validées par ce dernier.

L'adhésion au Campus des métiers et des qualifications « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente », est obligatoire pour bénéficier de son réseau, de ses installations et équipements, de ses manifestations et activités.

Les réponses à des appels d'offre, ou à des appels à projets, impliquant le réseau du campus, ses adhérents ou ses ressources, ne pourront être engagées sans l'accord du Comité de Pilotage Stratégique.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à :

- o 200 Euros pour les établissements d'enseignement secondaire ou assimilés
- o 350 Euros pour les établissements d'enseignement supérieur ou assimilés
- o 300 Euros pour les entreprises.
- o 500 Euros pour les associations professionnelles et organisations professionnelles

Les collectivités territoriales et autres partenaires peuvent adhérer au campus.

Leur contribution, sous forme d'une participation volontaire permet de co-financer le plan d'actions.

Article 4 bis

Chaque année, la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage à étudier, avec le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence – Urbanisme et Construction vers une Ville Intelligente, la possibilité d'attribution d'une subvention.

Article 5

Le GIPAL et l'association FORMLAB assurent la gestion financière et la perception de subventions pour le compte du CMQ.

Article 6 – RÉFACTION OU RÉSILIATION

Le CMQ « Urbanisme et construction, vers une ville intelligente » pourra mettre fin à la convention en cas de :

- Non-respect des objectifs fixés ou manquements aux obligations contractuelles, y compris dans le cas de défaut ou d'insuffisance manifeste de réalisation des actions ; c'est notamment s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus par le comité de pilotage stratégique et par le comité de pilotage restreint
- Retard manifeste dans la mise en œuvre et la réalisation de la présente convention.

Article 7

La présente convention d'adhésion au Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence – Urbanisme et Construction vers une Ville Intelligente est conduite pour la durée du label CMQ d'excellence, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Article 8 – LITIGES

En cas d'échec dans la recherche de solutions dans le cadre des articles précédents, il sera fait appel au Tribunal Administratif de Lyon.

Fait en quatre exemplaires originaux, à le

Le proviseur du lycée La Martinière Monplaisir	Le Président l'Association FormLab
Christophe CHAPUIS	Georges Siaux, Président du CMQe Urbanisme et Construction
La directrice du GIPAL FORMATION,	La Maire de la ville de Vaulx-en-Velin
Sabine GIROUD SUGDEN	Hélène GEOFFROY,